Posté par: formations-concours Publiée le : 12/8/2008 11:29:19

Misssions : La mission des ingénieurs du génie sanitaire se situe au carrefour de la santé et de l'environnement : ils exercent une activité technique de haut niveau les directions régionales ou départementales des affaires Ils sont chargés de concevoir et de mettre sociales. en Å"uvre des mesures préventives et curatives ayant pour objet la protection de la santé des populations les risques liés aux milieux et modes de vie. Leur domaine d'intervention concerne I'eau (de consommation, de loisirs ... ), I'air, le bruit, I'alimentation, les déchets. A ce titre, ils contribuent notamment à la surveillance sanitaire de I'environnement et au contrà le administratif et technique des rÃ"gles d'hygiÃ"ne, Ã la prise en compte des objectifs sanitaires dans les politiques et d'équipement et à la maîtrise des perturbations d'aménagement Ils sont chargés de fonctions chroniques ou accidentelles des milieux de vie. d'encadrement, de missions temporaires ou permanentes d'inspection.

## Nature des épreuves Epreuves écrites d'admissibilité

Rédaction d'une note de synthÃ"se à partir d'un dossier ayant trait à la santé et à l'environnement (durée : 5 heures - coefficient : 4) Epreuve orale d'admission 1. Exposé sur une question d'ordre général tirée au sort, suivi d'un entretien avec le jury (préparation : 30 minutes - durée : 30 minutes â€" coefficient : 4)

- Exposé sur une question de génie sanitaire tirée au sort, suivi d'une interrogation (préparation : 15 minutes durée : 15 minutes coefficient : 4)
- 3. Une épreuve orale à caractÃ"re technique de langue vivante comportant la lecture et la traduction d'un texte ainsi qu'une conversation dans l'une des espagnol, italien langues étrangÃ"res suivantes : allemand, anglais, auatre (préparation : 20 minutes â€" durée : 20 minutes â€" coefficient : 1) Lors du dépôt de leur demande d'inscription, les candidats font connaître la langue étrangÃ"re choisie.Â Condition d'accA"s ou de Ce concours est ouvert aux candidats ressortissant d'un Etat ou d'un autre Etat partie à l'accord économique et titulaires du diplà me d'ingénieur

membre de la communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique et titulaires du diplà me d'ingénieur du génie sanitaire délivré par l'Ecole nationale de la santé publique (ENSP) et d'un diplà me d'ingénieur se rapportant à la santé publique, à l'environnement ou à l'aménagement Â